

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00090
Numéro SIREN : 429 823 438
Nom ou dénomination : 4S

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt 7544

GREFFE DU TRIBUNAL

19 OCT. 2021

DE COMMERCE D'ARRAS

SAS 4S
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 8 000 €
1, Square Saint Jean
62000 ARRAS
RCS ARRAS N° 429 823 438

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 AOÛT 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le 31 Août,

A 9 heures,

Les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée 4S au capital de 8 000 euros, divisé en 500 actions de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente.

SONT PRESENTS

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Monsieur Hélène LAPLANCHE | Propriétaire de 498 actions |
| - Monsieur David SIMON | Propriétaire de 001 action |

Absent excusé :

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| - Monsieur Rudy SIMON | Propriétaire de 001 action |
|-----------------------|----------------------------|

Soit au total 499 actions présentes ou représentées sur les 500 actions composant le capital social de la société et représentant en tant que tels 99,80 % des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Madame Hélène LAPLANCHE, Présidente de la Société.
La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DS
HL

ORDRE DU JOUR

- Autorisation à cession de droits sociaux et agrément d'un nouvel actionnaire,
- Démission de la Présidente Madame Hélène LAPLANCHE avec effet au 31 Août 2021 à minuit,
- Nomination d'un nouveau Président et d'une Directrice Générale avec effet au 01 Septembre 2021 à minuit,
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la convocation adressée à chaque actionnaire,
- le rapport établi par la Présidente,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de la Présidente.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la cession des 500 actions appartenant à Madame Hélène LAPLANCHE pour 498 actions, Monsieur David SIMON pour 1 action et Monsieur Rudy SIMON pour 1 action à :

DS

HL

- la SAS DForm sise 1 Square Saint Jean - 62000 ARRAS immatriculée au greffe du tribunal de commerce d'ARRAS sous le n° 894 353 192, soit 500 actions au prix unitaire de 240 € (deux cent quarante euros) pour un montant total de 120 000€ (cent vingt mille euros) représentée par Monsieur David SIMON.

Déclare autoriser ces cessions et agréer expressément la SAS DForm, conformément à l'article 11 des statuts, en qualité de nouvel actionnaire à compter du jour où les cessions seront signifiées à la société ou du jour du dépôt d'un original des actes de cession dûment enregistrés au siège de la société, suite à cette cession l'article 7 des statuts sera modifié en conséquence .

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Hélène LAPLANCHE, en qualité de Présidente de la société, avec effet au 31 Août 2021 à minuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de Monsieur David SIMON en qualité de Président de la Société à effet au 01 Septembre 2021 à 00 H 00.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer au Président une rémunération mensuelle brute de 2 500 € (deux mille cinq cent euros).

Il pourra cependant être indemnisé des frais raisonnables de déplacements et de représentations qu'il pourrait engager dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination Madame Frédérique CAPELLE en qualité de Directrice Générale de la Société à effet au 01 Septembre 2021 à 0H00.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer à la Directrice Générale une rémunération mensuelle brute de 2 500 € (deux mille cinq cent euros).

DS
HL

Elle pourra être indemnisée des frais raisonnables de déplacements et de représentations qu'elle pourrait engager dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente et les actionnaires ou leur mandataire.

Madame Hélène LAPLANCHE



Monsieur David SIMON

